

## Motion relative à la réforme institutionnelle en Ile-de-France

Notre Communauté d'agglomération Paris-Saclay, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, forte de plus de 300 000 habitants est un territoire d'exception comportant une opération d'intérêt national, un ensemble universitaire de renommée mondiale, de grands centres de recherches publics et privés, des parcs d'activités en développement et une géographie équilibrée entre zones urbaines denses, rurales et terres agricoles.

Bien que créée récemment suite à une fusion-extension résultant de la loi MAPTAM, nous, élus communautaires et communaux des 27 communes du territoire, avons travaillé sans relâche pour bâtir et adopter un projet de territoire couvrant la période 2016/2026, un pacte financier et fiscal de solidarité pour nous donner les moyens d'exercer nos compétences, récemment approuvées dans les statuts de notre Agglomération.

Après seulement moins de deux années d'exercice, notre Communauté est opérationnelle.

S'interrogeant sur la pertinence actuelle de la Métropole du Grand Paris (MGP), le Gouvernement nous a fait part de son souhait de faire évoluer l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France pour une plus grande efficacité et cohérence de l'action publique.

Élus de l'Ile-de-France et d'un territoire essentiel pour l'ensemble de la Région et du Département de l'Essonne, nous ne pouvons qu'y souscrire. Métropole du Grand Paris ou Région métropolitaine, il y a incontestablement lieu de clarifier les enjeux de périmètre et de compétences.

En effet, si la MGP était étendue selon les modalités actuelles, avec des communautés vidées de leur substance et transformées en établissements publics territoriaux (EPT), les dynamiques locales qui préexistent au sein de notre territoire, l'adhésion des populations aux grands projets, les liens financiers et fiscaux entre les communes et l'agglomération disparaîtraient, bref l'établissement métropolitain qui a éteint les intercommunalités de petite couronne aurait raison institutionnelle du développement de Paris-Saclay.

De plus, étage supplémentaire entre la Région et les collectivités, la MGP viendrait encore surcharger le millefeuille territorial. Dans le cas particulier de notre territoire, où l'Etat intervient directement via l'EPAPS, cela ne ferait que rajouter un peu plus à une gouvernance déjà complexe entre Etat, Région, Métropole, intercommunalité et communes. La simplification et l'efficacité voulues par le Gouvernement seraient exclues d'un tel dispositif politico-administratif.

À l'inverse de cette vision centralisatrice, nous affirmons que le portage par les élus locaux et l'adhésion des habitants, sont essentiels pour la réussite du développement territorial.

Un tel « meccano » institutionnel serait une perte de temps quand l'urgence est au développement économique et social de notre territoire, de la Région et du Pays tout entier.

**Aussi, nous, élus de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de ses communes, sommes fermement opposés à une intégration dans la Métropole du Grand Paris.**

Nous partageons l'objectif de plus grande efficacité collective et souhaitons participer à la concertation sur la réforme institutionnelle du Grand Paris qui s'annonce.

Il nous semble clair que la réussite du territoire suppose à la fois, une dynamique locale de développement dont nous nous sentons responsables ainsi qu'une vision métropolitaine plus large. Au niveau local, nous tenons à réaffirmer le rôle central des communes, base de la démocratie locale. Elles sont les piliers de tout projet de développement. Ainsi, nous sommes convaincus que le tandem communes-EPCI, proche de l'action locale, est le mieux à même de porter ces projets. À cet égard, le travail mené dans notre communauté a permis, dans le cadre légal existant, de mettre en place une gouvernance efficace portant les enjeux de proximité et ceux d'intérêt métropolitain.

À l'échelle plus large, métropolitaine ou régionale, les éléments essentiels à la réussite du développement de l'Ile-de-France, passent par l'amélioration des services de transport, les grands projets structurants tels le Campus universitaire, l'attractivité économique, incluant la formation supérieure et l'innovation, le maintien des équilibres entre protection des espaces naturels et agricoles et développement urbain.

Aucun périmètre plus petit que la région Ile-de-France ne paraît adapté pour traiter de ces questions. Le sujet des transports en est l'illustration la plus flagrante, pour laquelle l'échelle la plus large est une évidence. Et pour nous il est impensable de dissocier la question des transports de celle de logements, de l'économie et de l'emploi.

**C'est pourquoi, il est indispensable, pour mener à bien nos projets décidés par les élus locaux du territoire avec l'adhésion des habitants, que nous conservions notre statut d'EPCI tout en participant, aux côtés de l'Etat, à une forme de contractualisation, comme, à titre d'exemple, le Contrat de Développement Territorial signé en 2015.**

À l'heure des conférences nationales des territoires, la décision ne peut venir, seule, d'en haut, et s'appliquer unilatéralement sur un territoire en faisant fi de la concertation, et plus grave encore, de ce qui a été accompli. Ce geste technocratique serait tout simplement méprisant pour les femmes et les hommes qui n'ont pas ménagé leur temps depuis des années pour faire avancer et reconnaître notre territoire.

Aussi, aux côtés des territoires de la Grande Couronne d'Ile-de-France, zone urbaine et rurale à la fois, du département de l'Essonne, des associations d'élus qui se manifestent, nous, élus de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*À l'unanimité,*

AFFIRMONS notre opposition absolue à une intégration dans la Métropole du Grand Paris, afin que les élus locaux, garants de la parfaite cohésion de la déclinaison des politiques publiques et en qui les habitants ont placé leur confiance, puissent œuvrer en responsabilité au sein de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et garantir ainsi les moyens de mettre en œuvre leurs politiques publiques.

SOUHAITONS en conséquence une stabilité institutionnelle, afin de poursuivre et consolider les ambitions portées par les élus locaux et contractuellement avec l'Etat, dans toutes les composantes qui forment notre projet de territoire tel que nous l'avons adopté.

SOULIGNONS qu'au regard des grandes échéances territoriales (aménagement du plateau de Saclay, requalification des grandes zones d'activités économiques, rénovation du secteur de la RN20,...), le territoire ne peut se permettre d'avoir des périodes de latence et d'essoufflement, que toutes modifications administratives périmétriques ne manqueraient pas d'engendrer.

ACCEPTONS, pour réussir le pari d'une plus grande efficacité collective à l'échelle de l'Ile-de-France, d'étudier, dans le cadre de la concertation à venir, toutes les formes de contractualisations possibles qui pourraient permettre, tout en conservant notre statut d'EPCI au sein du Département de l'Essonne, de créer des politiques cohérentes avec le fait métropolitain régional.